

2020_CT2_090

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association « Startup Aix-Marseille » en vue de l'organisation sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée du 18ème « Startup Weekend Aix-Marseille »

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_090- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 23 juillet 2020

05_2_04

■ Attribution d'une subvention à l'association « Startup Aix-Marseille » en vue de l'organisation sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée du 18^{ème} « Startup Weekend Aix-Marseille »

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

“Startup Weekend” constitue l'un des événements phares dédiés à la création de start-up et à la culture de l'entrepreneuriat. Il favorise l'organisation de multiples manifestations se déroulant le temps d'un week-end au cours desquelles des aspirants entrepreneurs viennent proposer ou participer à des projets d'entreprises encore embryonnaires, pour les faire évoluer en 54 heures au stade de start-up potentielle.

Chaque année, plus de 1400 « Startup Weekend » sont organisés dans le monde au sein de plus de 200 pays. En Europe, 500 éditions sont organisées et la France en comptabilise près de 50, localisées dans les Métropoles les plus engagées dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Depuis 2010, 17 éditions se sont déroulées sur le territoire métropolitain à Aix en Provence et Marseille, représentant plus de 1500 participants et la naissance de 40 start-up.

Historiquement, les éditions de Marseille se déroulent au sein du campus de KEDGE Business School à Luminy, alors que l'édition d'Aix-en-Provence se déroule sur le territoire du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

Mais au-delà d'être un formidable outil d'aide à la création d'entreprises, « Startup Weekend » est également un élément fort d'attractivité et de promotion du territoire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_090-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

En effet, à travers leur organisation, ces événements révèlent aux yeux de la communauté d'aspirants entrepreneurs le dynamisme des écosystèmes territoriaux en faveur de l'entrepreneuriat.

Ainsi depuis 2014, date du premier Startup Weekend organisé à Aix-en-Provence, il faut noter que 9 lauréats (Erylon, Wexup, Sonora Labs, GéoSentinel, Smartembed, Sun Leavs, ICPS, Agrove et Listen Léon) ont choisi de localiser leurs jeunes entreprises sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

L'association « Startup Aix-Marseille » sollicite à nouveau la Métropole pour organiser l'édition 2020 sur le Technopôle de l'Arbois en apportant une subvention de 15.000€ représentant 55 % du coût global de la manifestation, A cet effet l'association « Startup Aix-Marseille » a déposé une demande au Guichet Unique sous le N°2020_00714.

Le budget prévisionnel de l'organisation de l'édition « Pays d'Aix » du Startup Weekend Aix-Marseille 2020 est le suivant :

Dépenses en euro			Recettes en euro		
611	Prestation de services	7 900	70	Ventes de places	2 500
6135	Locations mobilières	2 000	74	Subventions Métropole AMP	15 000
6228	Rémunération d'intermédiaires	5 000	75	Sponsors privés	9 500
6251	Déplacements	4 300			
60	Achat matériels et fournitures	6 800			
623	Publicité et Publication	1 000			
TOTAL		27 000	TOTAL		27 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_090-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'organisation du 18ème Startup Weekend Aix-Marseille sur le site du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée doit être maintenue. Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de sécurité associées, la date précise de cet événement n'a pas été définie. Cette manifestation se déroulera au cours du 3ème trimestre 2020.

Délibère :

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000€ à l'association « Startup Aix-Marseille ».

Article 2 :

Est approuvée la convention à conclure avec l'association « Startup Aix-Marseille ».

Article 3 :

Le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2020 sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : chapitre 65 nature 65748 fonction 61.

**Convention de collaboration entre
La Métropole Aix Marseille Provence/Territoire du Pays d'Aix et
l'Association Startup Aix-Marseille**

ENTRE :

- **La Métropole Aix-Marseille Provence, Territoire du Pays d'Aix**, représentée par sa Direction du Technopôle de l'Arbois, dont le siège social est situé au Conseil de Territoire du Pays d'Aix Hôtel de Boades 8 Place Jeanne d'Arc CS 40 686 13626 AIX EN PROVENCE, en la personne de son Président ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée »,

D'UNE PART,

ET

- **L'Association Startup Aix-Marseille**, Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé à Aix en Provence, Domaine du Petit Arbois Avenue Louis Philibert 13857 Aix en Provence Cedex 3, représentée par Monsieur Pierre BROCA, Président dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée "Startup Aix-Marseille",

D'AUTRE PART,

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE :

Que :

Conduit par Territoire du Pays d'Aix, le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée est un projet d'aménagement et de développement économique du territoire tourné vers la création d'innovations et de startup dans le domaine de l'environnement.

L'une des vocations du Technopôle est de contribuer au développement et à la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de ses actions d'animation, la Direction du Technopôle de l'Arbois se doit de proposer des actions nouvelles et de qualité qui différencient et singularisent le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée et le faire mieux connaître des créateurs d'entreprises.

En outre, dans le cadre de ses actions de prospection, la Direction du Technopôle de l'Arbois se doit d'innover dans sa recherche de startup en sensibilisant et attirant sur le Technopôle des porteurs de projets nouveaux.

C'est en ce sens que la Direction du Technopôle de l'Arbois soutient depuis 2014 l'organisation de Startup Weekend sur son territoire.

Que :

L'association Startup Aix-Marseille, composée uniquement de bénévoles, a pour vocation d'organiser sur le territoire métropolitain 2 éditions par an de Startup Weekend.

Un Startup Weekend est un événement qui fédère 80 à 120 participants, dont le profil est sélectionné par tiers entre "designers", "développeurs informatique" et "généralistes". Parmi les participants, 1/4 en moyenne viennent présenter des idées de création de Startup. Leurs idées, présentée le vendredi soir en 60 secondes, sont soumises au vote du public et le cas échéant retenues pour être travaillées en équipe (constituées de participants) durant le weekend. Après 54 heures de travail, les équipes, qui auront été encadrées par des mentors spécialisés, présentent leur projet de Startup devant un jury composé de personnalités du monde économique qui établiront le classement final.

Startup Weekend c'est un moment où les participants pourront en un week-end goûter à toutes les émotions de la création d'entreprises et aller effectivement plus loin ensemble s'ils le décident.

A titre d'information, "Startup Weekend" est le plus grand mouvement mondial dédié à la culture de l'entrepreneuriat et la création de Startup. Plus de 1400 événements se déroulent dans le monde chaque année, dont 500 en Europe et 50 en France.

Depuis octobre 2010, date de l'organisation de la première édition de Startup Weekend sur le territoire Aix-Marseille, 16 Startup Weekend ont été organisés. Près de 1600 participants ont pu travailler ensemble et 40 startups ont été créées.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_090- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

Article 1 : Objet de la Convention

Dans le cadre de ses actions de promotion et de sensibilisation à la culture de l'entrepreneuriat, le Territoire du Pays d'Aix organise sur le Technopôle de l'Arbois de nombreuses rencontres sur la thématique de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Lieux de partage d'informations, de création de contacts et de démonstration des savoir-faire et des technologies, ces manifestations ont pour but de diffuser la culture d'entreprendre.

En ce sens, et depuis 2014, le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée accueille l'édition "Pays d'Aix" du Startup Weekend Aix-Marseille.

Evènement devenu incontournable, pour le Territoire du Pays d'Aix et ses partenaires, cette manifestation fédère les acteurs de l'accompagnement d'entreprises autour de 80 participants venus pour l'occasion de toute la France.

Au regard de ces éléments, l'objet de la présente convention est de permettre l'organisation sur le territoire du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée de l'édition 2020 du Startup Weekend Aix-Marseille.

Article 2 : Conditions générales

Le Territoire du Pays d'Aix autorise l'organisation d'une manifestation, intitulée « STARTUP WEEKEND » sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée. Cette manifestation se déroulera au 3ème trimestre 2020.

La présente convention vise par ailleurs à encadrer le versement d'une subvention attribuée par le Territoire du Pays d'Aix à l'association Startup Aix-Marseille permettant la réalisation de la 18ème édition se déroulant sur le territoire.

Article 3 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la signature par les deux parties. La convention prendra fin lors du versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par le Pays d'Aix dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.

Article 4 : Obligations de l'association Startup Aix-Marseille

L'association Startup Aix-Marseille s'engage à organiser la prochaine édition du Startup Weekend Aix-Marseille sur le territoire du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée.

L'association sera le maître d'ouvrage de l'organisation et se chargera en partenariat avec la Direction du Technopôle de l'Arbois de la logistique, de la commercialisation, de la promotion, des animations préparatoires et du bon déroulé du week-end.

L'association devra mettre en œuvre les méthodes de vente et de services auprès des participants dans le respect des règles commerciales en vigueur.

Article 5 : Obligations matérielles du Territoire du Pays d'Aix

Le Territoire du Pays d'Aix s'engage à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois à travailler aux côtés des organisateurs de l'évènement pour en faire une réussite. En ce sens, elle s'engage à promouvoir cette nouvelle édition de Startup Weekend Aix-Marseille et de mobiliser ses agents pour encadrer et accompagner sa réussite, tant d'un point de vue organisationnel (recherche de coach, jury...) que logistique.

De plus, le Territoire du Pays d'Aix s'engage à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois à mobiliser ses partenaires et son réseau professionnel pour la promotion de la manifestation et la diffusion de l'information.

Article 6 : Obligations financières du Territoire du Pays d'Aix

Le Territoire du Pays d'Aix participera à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois à l'équilibre global de l'opération au titre du versement d'une subvention d'un montant de 15 000€ (quinze mille euros) en deux parties :

- la première part de 10 000€ (dix mille euros) payable par avance à la signature de la présente convention
- la deuxième part de 5000€ (cinq mille euros) payable à l'issue du Startup weekend Aix-Marseille sur la base de la présente convention, du bilan financier et du bilan de l'évènement.

Article 7 : Mode de financement de l'opération

L'association Startup Aix-Marseille sera en charge de collecter les fonds et d'assurer les dépenses liées au bon déroulement du Startup Weekend et dans ce cadre collectera les divers sponsors institutionnels ou privés. Elle assurera en outre le risque financier de cette activité.

Article 8 : Partenariat au bénéfice du Territoire du Pays d'Aix et de la Direction du Technopôle de l'Arbois

A travers la participation et le soutien du Territoire du Pays d'Aix, l'association Startup Aix-Marseille s'engage à :

- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois sur le site Internet ainsi que sur les présentations des Startup Weekend Aix-Marseille
- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et de la Direction du Technopôle de l'Arbois sur tous les écrans TV durant le week-end
- Donner la possibilité au Territoire du Pays d'Aix de distribuer des goodies
- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois en bandeau dans la retransmission Youtube en direct sur Internet

- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois sur les tee-shirts présents dans les welcome-pack
- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois sur les kakémonos promotionnels
- Donner la possibilité au Territoire du Pays d'Aix de présenter sur scène leurs actions en matière de développement de l'entrepreneuriat durant 5 minutes
- Donner la possibilité au Territoire du Pays d'Aix de désigner une de ses représentant comme membre du jury

Article 9 : Coût de l'action et participation du Territoire du Pays d'Aix

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 27 000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 15 000 €, soit 55,55 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Article 10 : Résiliation

Le Territoire du Pays d'Aix se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, sans que l'association Startup Aix-Marseille ne puisse prétendre à aucune indemnité :

- En cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit
- En cas de dissolution anticipée ou de cessation des paiements de l'association Startup Aix-Marseille
- En cas de changement des représentants légaux ou administrateurs de l'association Startup Aix-Marseille
- En cas de disparition de la manifestation Startup Weekend 2020

L'association Startup Aix-Marseille se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, en cas d'inexécution des clauses contractuelles décrites dans la présente convention.

Article 11 : Attribution de juridiction

En cas de litige relatif à l'exécution du présent contrat ou à quelque titre que ce soit de Territoire du Pays d'Aix et de l'association Startup Aix-Marseille, les juridictions administratives seront seules compétentes.

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile aux adresses figurant en en-tête des présentes.

Fait à Aix en Provence, le

, en 3 exemplaires originaux.

Le Territoire du Pays d'Aix	L'association Startup Aix-Marseille
	M. Théo DEVIGNES Président

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association « Startup Aix-Marseille » en vue de l'organisation sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée du 18ème « Startup Weekend Aix-Marseille »

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_090-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020